

Novembre 2017

**PREFECTURE DE LA SARTHE**

Direction du Cabinet  
Service des Sécurités  
Bureau des Polices Administratives  
Place Aristide Briand 72041 LE MANS Cédex 9  
Courriel : pref-epreuves-sportives@sarthe.gouv.fr  
tél. : 02.43.39.70.36 ou 70.64

**DECLARATION DE LACHER DE LANTERNES**

(à compléter intégralement et à transmettre au service ci-dessus, soit par mail, soit par courrier un mois avant la date de la manifestation)

-----

(lâcher de lanternes autorisé sous condition entre le 1<sup>er</sup> octobre et le dernier jour de février, strictement interdit du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre)

**I – IDENTITE de l'ORGANISATEUR (personne physique ou morale)**

NOM, prénom ou raison sociale : .....  
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal:.....  
Adresse :.....  
.....  
Téléphone : ..... Courriel : .....

**II – IDENTITE DU DECLARANT (si différent de l'organisateur)**

NOM, prénom ou raison sociale : .....  
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :.....  
Adresse :.....  
.....  
Téléphone : ..... Courriel : .....

**III – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LACHER DE LANTERNES**

Date :..... Heure ou créneau horaire : .....  
Type de manifestation (mariage,..) : .....  
Lieu (adresse précise) : .....  
.....  
Nombre de lanternes : .....  
Type de lanternes (chinoises, thaïlandaises,...) : .....  
Dimension des lanternes : .....

**IV – PERSONNE PRESENTE LORS DU LACHER DE LANTERNES (Attention, cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de lanternes)**

NOM : ..... Prénom : .....

Tél. portable : ..... Courriel : .....

**V – ENGAGEMENT DU DECLARANT :**

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de lanternes :

- ne pas lâcher les lanternes en période de sécheresse ou de risque d'incendie. Pour cela, se renseigner préalablement auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Vérifier que le vent ne dépasse pas 5 km/h. Pour cela, consulter le service de prévisions météo sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Utiliser les lanternes à l'extérieur seulement, et en dehors de tout confinement, dans un endroit dégagé, loin de toute matière et vapeur inflammables,
- Disposer d'un extincteur ou d'eau en quantité suffisante à proximité de la zone de lancement,
- Ne pas porter de vêtements ou accessoires susceptibles de s'enflammer rapidement,
- Au moins deux adultes sont nécessaires au lancement de chaque lanterne. Ne pas laisser des enfants sans surveillance lancer des lanternes.
- Bien observer les consignes de sécurité et réaliser le lâcher de lanternes conformément aux instructions de lancement,
- Ne pas lancer sous une pluie soutenue,
- En prenant en compte le vent dominant, vérifier que la trajectoire de la lanterne est dégagée de tout obstacle (branches d'arbres, fils électriques,...)
- Vérifier que la trajectoire des lanternes ne passe pas à proximité d'un aéroport, immeuble de hauteur ou forêt,
- S'assurer que la lanterne est totalement ouverte et non pliée avant le lâcher,
- Dans tous les cas, si les conditions ne paraissent pas optimales, s'abstenir de lancer les lanternes.

Je soussigné (e) auteur de la présente déclaration.....

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappelées ci-dessus et m'engage à les respecter.

Date de la déclaration : .....

Signature du déclarant :

**VI - AVIS DU MAIRE :**

**Avis** du Maire de la commune sur le territoire de laquelle est prévu le lâcher de lanternes

.....  
.....

Date et signature du Maire, cachet de la mairie

***L'avis du maire de la commune sur le territoire de laquelle aura lieu le lâcher de lanternes doit obligatoirement figurer sur la présente déclaration ou y être joint.***